

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : autorisation de stationnement pour déménagement – 6 rue du Coteau

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 15 juillet 2025, d'obtention d'un arrêté de stationnement, présentée par Monsieur LE HANNIER Stéphane, domicilié 6 rue du Coteau 44330 LE PALLET, pour un déménagement

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur LE HANNIER Stéphane est autorisé à occuper le domaine public (2 places de stationnement), devant le n°6 rue du Coteau, le Vendredi 18 juillet 2028, de 12h00 à 18h00, pour effectuer son déménagement d'une habitation.

Le stationnement sera réservé à l'usage exclusif du demandeur sur le domaine public

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de Monsieur LE HANNIER Stéphane.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

Au Pallet, le 15 juillet 2025

Po/Le Maire,

L'adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie,

16 JUL. 2025



Xavier RINEAU
Loire-Atlantique